



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 15/04/2025

Nombre de conseillers en exercice	16
Nombre de présents	11
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	12

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze du mois d'avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel sous la présidence de Madame le Dr Maryse ETZOL, Présidente.

Date de convocation du conseil communautaire : **07/04/2025**

	Présent	Absent excusé	Absent
Dr Maryse ETZOL	X		
M. Jean-Claude MAES	X		
M. François NAVIS		X	
Mme Francette JACQUES	X		
Mme Géraldine BASTARAUD	X		
M. Edmond LANCLAS		X	
M. Joël TOTO	X		
Mme Maguy FUMONT-SAMSON	X		
M. Kylian ROMAIN	X		
Mme Joselaine GELABALE		X	
M. Guy ACCIPE	X		
M. Jacques MALADIN	X		
Mme Kénia MALADIN-NEBOT		X	
Mme Betty BESRY		X	
M. Salif FABULAS	X		
M. Francky RODOMOND	X		

Secrétaire de séance : Mme Maguy FUMONT-SAMSON

**Délibération n°2025-04-33**  
**CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET DE CITEO**  
**« AMELIORATION – PERFORMANCE – EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI »**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'appel à projets CITEO « Amélioration – Performance – Extension des consignes de tri en Outremer » ;

**Madame la Présidente expose :**

La Communauté de communes est engagée depuis plusieurs années dans la mise en place de dispositifs de collecte et de tri des flux de déchets « Emballages et papiers » en vue de leur recyclage.

La réalisation des actions de prévention et de communication des solutions offertes à la population du territoire a été planifiée dans son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (2022-2027) et son Plan d'Actions Territorialisé (PAT) finalisé au 31 décembre 2024.

Afin de poursuivre la démarche d'optimisation du service public et se préparer au respect des dispositions et objectifs fixés par la loi de lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite loi AGECE, Madame la Présidente informe le conseil de l'opportunité pour la Communauté de communes de s'engager auprès de l'éco-organisme CITEO à répondre à l'appel à projets « Amélioration – Performance – Extension des consignes de tri en Outremer » au titre des leviers :

- A : Amélioration de la desserte
- B : Collecte hors foyer
- E : Extension des consignes de tri

Il est à noter que CITEO sélectionnera au plus un projet par collectivité candidate par levier et par an (ce projet pourra être constitué d'un ou plusieurs leviers).

Les dépenses éligibles doivent concerner un ou plusieurs flux d'emballages ménagers et papiers graphiques tels que décrits dans le cahier des charges de l'appel à projets. Pour les projets sélectionnés en phases 2 et 3 dont les dates limites de dépôt sont fixés respectivement au 25 avril et au 7 novembre 2025, seules les dépenses éligibles facturées à partir du 1er janvier 2025 seront éligibles. En cas de non-sélection à une phase de candidature, une collectivité peut candidater à nouveau, sur un projet similaire ou sur un nouveau projet, pour être réévaluée à une phase ultérieure.

Cet appel à projets a pour objectif de soutenir les projets d'investissement et les projets de communication des collectivités territoriales d'Outre-mer en contrat avec CITEO – hors territoires en pourvoi – afin d'augmenter les performances de collecte sélective, tout en maîtrisant les coûts du dispositif, et d'accompagner la mise en place et/ou la finalisation de l'extension des consignes de tri. Cette extension simplifiera le geste de tri pour augmenter de manière significative la collecte et le recyclage des emballages et des papiers. Les hausses de performance qui en suivront se traduiront par une hausse des soutiens versés aux collectivités locales sous contrat avec CITEO.

Le tableau de financement et de planification prévisionnelle est le suivant :

TOTAL AMELIORATION DE LA DESSERTA						303 301,31
TOTAL COLLECTE HORS FOYER						275 944,55
RÉCAPITULATIF COÛTS ET FINANCEMENT DES PROJETS						
PÉRIODE CONCERNÉE	PORTEUR CCMG				MOA CITEO	TOTAL
	CHARGES	AUTO FINANCEMENT	CONTRIBUTION CITEO	Leader		
2025	215 460,26 €	60 972,05 €	88 466,61 €	66 021,60 €	195 485,00 €	410 945,26 €
2026	21 213,60 €	4 242,72 €	16 970,88 €	0,00 €	147 087,00 €	168 300,60 €
<b>Total</b>	<b>236 673,86 €</b>	<b>65 214,77 €</b>	<b>105 437,49 €</b>	<b>66 021,60 €</b>	<b>342 572,00 €</b>	<b>579 245,86 €</b>

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 11 voix pour et 1 abstention (M. Guy ACCIPÉ)

#### DECIDE

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à à porter la candidature de la CCMG à l'appel à projets « Amélioration – Performance – Extension des consignes de tri en Outremer » en phase 2 de candidature et selon le plan de financement et d'exécution prévisionnelle tels qu'exposés ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

Dr Maryse ETZOL

Présidente de la CCMG



Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le : 22 AVR. 2025
- L'affichage le :

22 AVR. 2025

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)